

COMMISSION 1



Statistiques, prospective, planification et programmation

Égalité des chances entre les sexes et autonomisation
économique des femmes

Partage d'expérience et bonnes pratiques en matière de Budgétisation Sensible au Genre– Cameroun

*Sophie BOUMSONG, Chef de Division de la Réforme Budgétaire à la
Direction Générale du Budget*

Version édition

L'implémentation de la Budgétisation sensible au genre (BSG) au Cameroun.

*Aujourd'hui, les us et coutumes, dans différentes sociétés, ont creusé d'importants déséquilibres au niveau socioéconomique. Fort de ce constat, les Nations Unies en 2015, ont décidé de faire de l'égalité entre les sexes, un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable. La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) est intimement liée à cet objectif. Elle ambitionne **d'orienter une partie des dépenses publiques dans le but de réduire les inégalités socio-économiques existantes entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons.***

Au Cameroun, le gouvernement est résolument engagé à promouvoir l'égalité de genre notamment par la souscription et l'adhésion aux orientations internationales et régionales dans ce domaine, la création en 2005 d'un ministère dédié à la promotion de femme et l'ancrage genre en 2009 dans la vision 2035 du développement du Cameroun. Cette vision envisage le pays comme « *une Nation favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives autant que leur égalité professionnelle ; une femme au rôle social renforcé et économiquement autonome* ».

I. Conception et contenu des réformes

Le budget étant l'instrument permettant à un pays de mettre en œuvre ses engagements politiques et stratégiques, le Chef de l'Etat du Cameroun, interpelle pour la première fois en 2009 les administrations publiques, en particulier celles des secteurs sociaux à prendre en compte les questions de promotion de l'égalité de genre dans la mise en œuvre de leurs programmes budgétaires. Ainsi, l'année 2010 marque

Réformes des finances publiques en Afrique francophone

l'introduction au Cameroun de la réforme de la budgétisation sensible au genre, avec notamment la mise en place d'un Comité de budgétisation sensible au genre.

Sur le plan opérationnel, la réforme tarde à prendre corps en l'absence d'un cadre de référence de l'action gouvernementale en matière de genre. En 2014, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) élabore la Politique Nationale Genre (PNG) qui est adopté y compris son plan d'action afin de :

- (i) clarifier le concept de genre au niveau du pays ;
- (ii) dresser l'état de lieux des besoins en matière de promotion d'égalité de sexes et d'autonomisation des femmes et,
- (iii) définir les axes stratégiques sur lesquels les autres administrations seront appelées à contribuer à la réalisation de leurs objectifs.

Cependant, tout cet arsenal apparaissait toujours peu productif. Et le résultat mitigé de cette nouvelle réforme est dû à une mauvaise maîtrise du nouveau paradigme c'est-à-dire sa démarche et ses outils d'application. Il faut également noter l'insuffisance du mécanisme de financement par l'Etat.

Afin d'améliorer l'efficacité du processus de budgétisation sensible au genre, en 2021 le pays, avec l'appui des partenaires techniques et Financiers : ONU Femmes, GIZ, EU et surtout AFRITAC Centre, a défini un plan d'action. En collaboration avec le Ministère en charge de la promotion de la femme (MINPROFF), celui en charge de la planification (MINEPAT) et les départements ministériels pilotes, le ministre des Finances (MINFI) a constitué une équipe de travail. Ce partenariat a contribué à :

- l'établissement de l'état des lieux de la mise en œuvre de la BSG au Cameroun ;
- l'identification des principaux points d'entrée du genre dans les circulaires de préparation du budget de l'Etat : (i) le rappel des cadres stratégiques en matière de genre ; (ii) la consécration de la BSG y compris la planification comme une priorité du développement ; (iii) la traduction des mesures prises en faveur de l'égalité des sexes dans les chaînes verticale et horizontale des programmes budgétaires et leur examen par les parlementaires ainsi que lors de la tenue des conférences budgétaires et de performance ; (iv) la définition d'un échantillon de huit (08) départements ministériels dont le choix repose sur les services socioéconomiques qu'elles offrent à l'ensemble des citoyens.
- la Co-construction des outils d'application : les documents budgétaires clés à savoir, les cadres de dépenses à moyen termes et le projet de performance annuel des administrations présentés sous le prisme du genre ;
- la signature d'une circulaire-cadre sur l'intégration et l'évaluation de la BSG : (i) la clarification du concept de BSG et ses principes; (ii) la démarche méthodologique d'intégration du genre dans tout le processus budgétaire ; (iii) les acteurs d'animation de la BSG ;



Réformes des finances publiques en Afrique francophone

- l'élaboration du document budgétaire genre sensible qui fait partie de la documentation accompagnant le projet de loi de finances au Parlement : c'est l'unique document de reporting en matière des efforts consentis par les différentes administrations pilotes pour la réduction des inégalités de genre ;
- la définition d'un outil de marquage genre des dépenses permettant d'évaluer le niveau de prise en compte des questions de genre dans les programmes budgétaires au Cameroun.

De manière détaillée, la circulaire cadre ci-dessus évoquée donne des déclinaisons opérationnelles des directives contenues dans les circulaires de préparation du budget de l'Etat en matière de prise en compte de genre. Ces détails portent sur les principes de la BSG et l'intégration du genre dans le cycle budgétaire.

Au Cameroun, les principes de budgétisation sensible au genre sont entre autres : (i) La BSG n'est pas un budget séparé pour les femmes, ni la ségrégation budgétaire, avec des crédits affectés séparément aux hommes et aux femmes ; (ii) elle ne consiste pas forcément à augmenter les budgets des programmes, actions et activités ciblés en faveur de l'égalité de genre ; (iii) la BSG s'intègre systématiquement dans le budget général.

II. Mise en place de la réforme BSG au Cameroun

En ce qui concerne l'intégration du genre dans le budget, elle repose sur quatre (04) grandes phases que compose le cycle budgétaire.

Dans un premier temps, il est question que les départements ministériels et assimilés établissent un état des lieux des réalisations antérieures et des projections en termes d'effet des programmes budgétaires sur la réduction des inégalités. Cette étude permet également d'interroger les résultats obtenus des programmes budgétaires au cours des exercices précédents, relativement à la réduction des inégalités de sexe et à l'autonomisation des femmes. Les aspects genre doivent donc être un critère majeur dans l'analyse et l'interprétation des résultats. A l'issue de cette étude, les administrations disposent d'un portefeuille actualisé des activités pour le prochain exercice budgétaire. Les nouvelles activités tout comme les anciennes, planifiées en faveur de la réduction des écarts entre les sexes, doivent être dans leur formulation, reflétées la sensibilité genre. Pour ce qui est des projets d'investissements publics, les besoins différenciés des sexes et l'amélioration de leurs conditions de vie est désormais un critère significatif dans la maturation des projets.

Dans un deuxième temps, les activités retenues précédemment sont inscrites dans l'outil programmatique ministériel à savoir le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT). Cette perspective permet aux départements ministériels et assimilés de disposer d'une meilleure visibilité sur les dépenses sensibles au genre à court et moyen termes. Elle présente l'ensemble des mesures et des ressources programmées en vue de répondre aux problématiques liées aux inégalités socio-économiques entre les hommes et les femmes qui nécessitent une intervention dans le champ d'action des différents programmes.



Réformes des finances publiques en Afrique francophone

Par ailleurs, les parlementaires, à travers le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), doivent explorer le Document de Programmation Economique et Budgétaire à moyen terme (DPEB) qui leur est soumis. Ceci pour une meilleure appropriation de l'action gouvernementale en matière de promotion de l'égalité de sexes et d'apporter leur avis aux manquements détectés en termes de besoins de populations. Également, les instances des décisions gouvernementales en matière des finances publiques comme les Conférences Elargies de Programmation budgétaire et de la Performance Associée (CEPB/PA), sont l'occasion pour les commissaires de s'assurer de la prise en compte effective des besoins en matière de genre dans les documents budgétaires.

Troisièmement, les conférences budgétaires, permettront d'examiner les Projets de Performance Annuels sous le prisme du genre. A cet effet, il sera question de : (i) examiner et approuver la répartition des crédits budgétisés au profit des activités sensibles au genre ; (ii) vérifier les éléments de coûts des activités sensibles au genre proposées, ainsi que la performance escomptée au terme de leur mise en œuvre ; (iii) présenter les éléments de performance liés aux programmes ayant un impact implicite ou explicite sur l'égalité du genre, tout en rendant compte des réalisations antérieures.

Enfin, les départements ministériels et assimilés sont invités, chacun en ce qui le concerne, à compiler les informations nécessaires en vue de l'élaboration du document budgétaire sensible au genre. Le ministère des finances consolide les différentes contributions des départements ministériels et assimilés, le finalise et le joint comme annexe au projet de loi de finances.

L'évaluation de la BSG est faite dans le document budgétaire sensible au genre. Ce document présente les réalisations et les efforts fournis par le gouvernement en matière de réduction des inégalités entre les sexes. Il dresse aussi les perspectives en matière de genre. Pour cela, les Rapports Annuels de Performance (RAP) des administrations doivent ressortir des données et informations permettant d'évaluer toute action ou activité planifiée en faveur du genre.

L'équipe de travail composée des responsables des ministères en charge de finances, de la planification et de la promotion de la femme ont œuvré aux cotés des administrations pilotes pour la première année d'opérationnalisation de la BSG en 2021. Cette collaboration a abouti avec l'appui du Centre régional de développement des capacités du FMI pour l'Afrique Centrale (AFRITAC Centre) à l'élaboration du tout premier Document Budgétaire Sensible au Genre (DBSG), annexe au projet de loi de finances 2022.

Pour ce qui est de la deuxième année d'expérimentation, le Ministre des finances renforce le processus par un encadrement technique au travers de la circulaire N°00000023/C/MINFI du 02 août 2022 relative à l'intégration et à l'évaluation de la BSG dans le budget de l'Etat. Ce texte marque un tournant important dans le processus, donne la démarche d'élaboration d'un budget sensible au genre avec des outils tels que le CDMT et le PPA sous la prise du genre. Il donne également le profil de désignation des points focaux BSG chargés du suivi-évaluation des activités



Réformes des finances publiques en Afrique francophone

sensibles au genre au sein de leurs administrations. Aujourd'hui, toutes les administrations pilotes (MINEPAT, MINFI, MINPROFF, MINAS, MINEPIA, MINADER, MINEDUB, MINESEC, MINSANTE, MINDDEVEL) ont désigné formellement leurs points focaux BSG.

III. Risques et difficultés dans la mise en place de la réforme BSG au Cameroun

Les risques liés à la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre sont entre autres : (i) la non appropriation de la réforme par les hauts responsables des administrations, la mobilité des certains acteurs clés du processus à savoir les responsables des programmes, les contrôleurs de gestion et les points focaux BSG ; (ii) les virements des crédits des activités sensibles au genre au profit d'autres ; (iii) le manque d'analyse situationnelle genre dans certains secteurs.

Au rang des difficultés, on note :

Relativement au concept BSG :

- le nouveau paradigme est en cours d'appropriation ;
- la compréhension variable des concepts relatifs au genre et de sa prise en compte dans la logique programmatique basée sur la performance ;
- la méconnaissance des problématiques genre et des principaux enjeux au niveau sectoriel en l'absence d'analyses genre sectorielles ;
- l'absence des informations sur certains travaux par les responsables des programmes budgétaires.

Relativement aux acteurs :

- la faible implication de certains acteurs clés ;
- le manque de synchronisation entre les acteurs ;
- l'indisponibilité de certaines administrations pilotes ;
- le dysfonctionnement de la chaîne PPBS dans les administrations.

Relativement au Processus budgétaire, on relève un début tardif des activités de BSG par rapport au cycle budgétaire 2022.

Relativement aux outils connexes

- le caractère provisoire de certains documents de référence (PNG) ;
- l'absence des données sexo désagrégées pour alimenter les valeurs de référence et les cibles.



IV. Perspectives et recommandations

Les perspectives sont les suivantes :

- Désignation des points focaux BSG dans toutes les administrations ;
- Redynamisation du Comité de pilotage dans les meilleurs délais ;
- Formalisation de l'outil de marquage des dépenses des programmes par un arrêté ministériel ;
- Elargissement continue du panel des administrations pilotes ;
- Optimisation du dispositif informatique budgétaire pour le suivi des dépenses sensibles au genre ;
- Elaboration d'un rapport à posteriori de la budgétisation sensible au genre ;
- Professionnalisation des mécanismes de coordination autour de la BSG et d'interactions avec les parties prenantes ;

Comme recommandations, il faut :

- Poursuivre les actions de formations et de renforcement des capacités des acteurs clés du processus, des parlementaires, des organisations de droits humains, des organisations féministes, groupes féminins ;
- Continuer le plaidoyer lors des conférences budgétaires pour les actions spécifiques au genre capables de bouger les lignes en matière de réductions des inégalités de sexes ;
- Adapter le dispositif informatique de suivi budgétaire.

Bibliographie

1. Circulaire n°001 du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'Exercice 2022, Cameroun ;
2. Circulaire n°00000023/C/MINFI du 02 août 2022 relative à l'intégration et à l'évaluation de la BSG dans le budget de l'Etat, Ministère des finances, Cameroun ;
3. Rapport d'assistance technique au Cameroun, Opérationnaliser la budgétisation sensible au genre, Hajar Ben AMEUR & Ephrem Ghonda MAKIADI ;
4. Document budgétaire sensible au genre 2022, annexe à la loi de finances, Cameroun
5. Guide pour les facilitateurs de budgétisation au genre : une approche pratique ; ONU-Femmes.